Obligation d’assurance en responsabilité civile obligatoire pour les trottinettes électriques

jeudi 3 novembre 2022

Stop aux idées reçues : votre multirisques habitation ne couvre pas l’usage d’une trottinette électrique qui doit être couverte par couverte par une garantie spécifique comme une voiture ou une moto.

Outre l’amende pouvant atteindre 3750 euros pour défaut d’assurance, si vous causez un dommage à un tiers vous devez rembourser le Fonds de garantie des assurances obligatoires qui aura indemnisé la victime.

De plus, il est conseillé de souscrire une garantie couvrant les dommages que vous pourriez subir seul en cas de chute par exemple !

Alors n’attendez pas que le pire arrive, assurez-vous !